

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2091

15 juillet 2016

### SOMMAIRE

Beekbaarimo S.A. ....	100322	N'Cryptone S.A. ....	100343
Bolly S.A. ....	100322	N'Cryptone S.A. ....	100343
Dundeal (International) 31 S.à r.l. ....	100322	Nodeta S.A. ....	100333
Exane Funds 1 ....	100368	Nodeta S.A. ....	100334
HG (Luxembourg) S.à.r.l. ....	100344	Nohëlleschoul "Eilcehn" S.à r.l. ....	100334
Kraft Heinz Foods Luxembourg Holdings S.à r.l. ....	100363	Nutri-Logics S.A. ....	100336
Makr Holdings S.A. ....	100332	Oaktree European Principal Fund IV, S.C.S. ....	100337
Makr Holdings S.A. ....	100332	Ocean Dream S.A. ....	100338
Mandy S.A. ....	100333	Omega Plus Sàrl ....	100339
Marbelux ....	100333	Ophrys Engineering Sàrl ....	100340
Marbelux ....	100333	Orbis Holdings (Luxembourg) S.A. ....	100337
Minnehaha S.A. ....	100323	Orbis Investment Management (Luxembourg) S.A. ....	100338
MK Luxinvest S.A. ....	100323	Orbis Investment Management (Luxembourg) S.A. ....	100338
MM Holding S.A. ....	100323	Outre-Mer Invest S.A. ....	100342
MM Holding S.A. ....	100322	Outre-Mer Invest S.A. ....	100341
MMI S.A. ....	100324	P.P.I.L. S.A. ....	100342
MMI S.A. ....	100323	P.P.I.L. S.A. ....	100342
MMI S.A. ....	100324	Prefere Resins Financing S.à r.l. ....	100347
Modular Space Solutions Participations Lux S.à r.l. ....	100324	Prefere Resins Investment S.à r.l. ....	100347
Molson Coors European Finance Company ....	100332	SES TechCom S.A. ....	100368
Molson Coors Lux 1 ....	100343	Tyrson Invest S.A. ....	100368
Morrison Express Luxembourg GmbH ....	100343	Wento Holdings S.à r.l. ....	100368
MPIT Lux 3 S.à r.l. ....	100344	Yorkville Star Holdings S.à r.l. ....	100367
Mytho S.A. ....	100342		

**Dundeal (International) 31 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1282 Luxembourg, 2, rue Hildegard von Bingen.  
R.C.S. Luxembourg B 199.781.

## EXTRAIT

Il résulte des décisions prises par l'associé unique de la Société en date du 4 mai 2016 que M. Pietro Longo, ayant son adresse professionnelle au 4, rue Adolphe, L-1116 Luxembourg, a été nommé gérant de catégorie B de la Société, avec effet au 4 mai 2016 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

Dundeal (International) 31 S.à r.l.

Référence de publication: 2016104049/14.

(160075707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 mai 2016.

---

**Beekbaarimo S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 71.748.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 mai 2016.

Référence de publication: 2016106600/11.

(160078559) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**Bolly S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 50, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 74.846.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

BOLLY S.A.

Référence de publication: 2016106607/11.

(160078803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2016.

---

**MM Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 140.776.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 13 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président

- Monsieur Claude SCHMITZ, conseiller fiscal, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107978/18.

(160080569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Minnehaha S.A., Société Anonyme.****Capital social: CHF 101.000.000,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 182.805.

## EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale tenue le 3 mai 2016 que:

- Le mandat du commissaire aux comptes Ernst & Young S.A., ayant son adresse au 35E, Avenue John F. Kennedy L-1855 Luxembourg, a été renouvelé jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107975/14.

(160079540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

**MK Luxinvest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 43.576.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016107976/10.

(160079587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

**MM Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 140.776.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107979/11.

(160080569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

**MMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 164.452.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 7 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107980/17.

(160079818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

**MMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 164.452.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante: 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 11 mai 2016.

Référence de publication: 2016107981/10.

(160079818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

**MMI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 164.452.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 27 avril 2016*

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2018:

Mr. Giorgio MURNIK, residing in 41. Via Foppa Vincenzo, I-20144 Milano

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107982/13.

(160080744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

**Modular Space Solutions Participations Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5612 Mondorf-les-Bains, 58, avenue François Clément.  
R.C.S. Luxembourg B 205.992.

## STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the twenty-six of April.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch-sur-Alzette.

## THERE APPEARED:

1) Mr. Stephen HUNTER, Company Director, born on May 23<sup>rd</sup>, 1968 at Sedgefield (United Kingdom), residing at 26 Carville Terrace, Willington, Co. Durham DL15 0HQ (United Kingdom);

2) Mr. Stephen TOWSE, Banker, born on February 19<sup>th</sup>, 1952 at Carshalton (United Kingdom), residing at 18 Hillcrest Gardens, Esher, KT10 OBS (United Kingdom);

Here represented by Mr Filippo CLEMENTI, named here above, by virtue of a proxy given under private seal dated on April 1<sup>st</sup>, 2016.

3) Mr. Filippo CLEMENTI, companies' manager, born on December 22<sup>nd</sup>, 1976 at Gubbio (Italy), residing at L-5601 Mondorf les Bains, 58, avenue François Clément;

4) Mrs. Valerie MORRIS, Brand ambassador profession, born on December 4<sup>th</sup>, 1951 at Kingston (Jamaica), residing at Flat B, 6, Earls Avenue, Folkestone, CT20 ZHW, Kent (United Kingdom);

5) Mr. Graeme DEARY, Company Director, born on December 27<sup>th</sup>, 1958 at Hull (United Kingdom), residing at Monks, Cottage, Wood Hall, Arkesden, Essex, CB11 4HA (United Kingdom);

Here represented by Mr Filippo CLEMENTI, named here above, by virtue of a proxy given under private seal dated on April 1<sup>st</sup>, 2016.

6) Mr. Gary Kenneth SCOTT, environmental consultant, born on February 16<sup>th</sup> 1982 at Sunderland (United Kingdom) residing at 15 the Hawthorns, East Boldon, Tyne and Wear NE36 0DP (United Kingdom);

Here represented by Mr Filippo CLEMENTI, named here above, by virtue of a proxy given under private seal dated on April 1<sup>st</sup>, 2016.

7) Mr. Kro Tyrone Roman Dario I, brand promoter, born on September 26<sup>th</sup> 1985 at London (United Kingdom) residing at 27 Rue de la Grotte Himeling 57570 Puttelange Les Thionville (France);

Here represented by Mr Filippo CLEMENTI, named here above, by virtue of a proxy given under private seal dated on April 25<sup>th</sup>, 2016.

The said four (4) proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have requested the undersigned notary, to state as follows the Articles of Association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**Art. 1.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10<sup>th</sup> August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the Articles of Association (hereafter the "Articles").

**Art. 2.** The purpose of the company is supply of modular building products to Luxembourg and EU agents and developers, the acquisition, the management, the enhancement and the disposal of real estate via joint ventures located in Luxembourg or abroad.

In addition, the purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprise in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may take all measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

The Company may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4.** The Company will have the name "MODULAR SPACE SOLUTIONS PARTICIPATIONS LUX S.à r.l."

**Art. 5.** The registered office is established in Mondorf les Bains.

To the extent permitted by law, it may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the manager, or, as the case may be, of the board of managers. It may also be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or, as the case may be, the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

**Art. 6.** The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by ONE HUNDRED (100) shares with a par value of ONE HUNDRED TWENTY-FIVE EURO (125.- EUR) each, entirely subscribed and all fully paid-up.

**Art. 7.** The capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

**Art. 8.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 9.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 10.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

**Art. 11.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

**Art. 12.** The Company shall be managed by one or more managers who need not be shareholders of the Company. If there are two or more managers, the Company is managed by a board of managers.

The manager or in case of plurality of managers is/are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote, it being understood that at least two managers must be present in person or by conference call.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the reasons of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation).

The board of managers may, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. The minutes of a meeting of the board of managers shall be signed by all managers present or represented at the meeting. Managers' resolutions, including circular resolutions, shall be conclusively certified or an extract thereof shall be issued under the individual signature of any manager.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of a board of managers composed of two or more managers, by the joint signature of any two managers.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

**Art. 13.** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14.** In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority(ies) as prescribed by the Law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings held including meetings held by way of conference call, video conference or other means of communication allowing shareholders taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another, the participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by any manager by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire corporate capital of the Company is represented at a meeting the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least 8 days before the proposed effective date of the resolutions, except in case of urgency. In such case, the nature of the urgency shall be communicated to the shareholders. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Unless it is otherwise provided by the Law, collective decisions are only valid if they are adopted by the votes representing more than half of the corporate capital.

However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by a majority of the shareholders representing at least three quarters of the corporate capital.

**Art. 15.** The Company's year starts on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

The accounts of the Company shall be expressed in Euro. Euro is correct

**Art. 16.** Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a legal reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

The Manager or, as the case may be, the Board of Managers is authorised to pay out interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution, in compliance with the legal requirements.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 19.** If, and as long as one shareholder holds all the units of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the 1915 Law; in this case, articles 200-1 and 200- 2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 20.** For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

#### *Subscription - payment*

The Articles of Association having thus been established, the parties appearing declare to subscribe the whole capital as follows:

1) Mr. Stephen HUNTER, prenamed, Forty shares . . . . .	40
2) Mr. Stephen TOWSE, prenamed, Ten shares . . . . .	10
3) Mr. Filippo CLEMENTI, prenamed, Ten shares . . . . .	10
4) Mrs. Valerie MORRIS, prenamed, Fifteen shares . . . . .	15
5) Mr. Graeme DEARY, prenamed, Ten shares . . . . .	10
6) Mr. Gary Kenneth SCOTT, prenamed Ten shares . . . . .	10
7) Mr. Kro Tyrone Roman Dario I, prenamed Five shares . . . . .	5
TOTAL: One hundred shares . . . . .	100

All the shares have been paid-up to the extent of one hundred percent (100%) by payment in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12,500.-EUR) is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10<sup>th</sup>, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

#### *Transitory provision*

The first business year will begin on the date of the incorporation of the Company and will end on the 31<sup>st</sup> of December 2016.

#### *Estimate*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the corporation incurs or for which it is liable by reason of its organization, is one thousand three hundred eighty-eight Euro and sixty-three cents (1,388.63 EUR).

#### *Extraordinary general meeting of the shareholders*

1) The Company will be managed by the following managers for an unlimited period:

Mr. Stephen HUNTER, Company Director, born on May 23<sup>rd</sup>, 1968 at Sedgfield (United Kingdom), residing at 26 Carville Terrace, Willington, Co. Durham DL15 0HQ (United Kingdom);

Mr. Filippo CLEMENTI, companies' manager, born on December 22<sup>nd</sup>, 1976 at Gubbio (Italy), residing at L- 56001 Mondorf les Bains, 58, avenue François Clément;

The Company shall validly be bound by the joint signatures of anyone of two managers.

2) The address of the Company is fixed at L-5612 Mondorf les Bains, 58 avenue François Clément.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in ESCH-SURALZETTE, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who are known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, he signed together with the notary the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le vingt-six avril.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

#### ONT COMPARU:

1) Monsieur Stephen HUNTER, administrateur de sociétés, né le 23 mai 1968 à Sedgfield (Royaume Uni), demeurant à 26 Carville Terrace, Willington, Co. Durham DL15 0HQ (Royaume Uni);

2) Monsieur Stephen TOWSE, Banquier, né le 19 février 1952 à Carshalton (Royaume Uni), demeurant à 18 Hillcrest Gardens, Esher, KT10 OBS (Royaume Uni);

Ici représenté par Monsieur Filippo CLEMENTI, prénommé ci-dessous, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> avril 2016;

3) Monsieur Filippo CLEMENTI, gérant de sociétés, né le 22 décembre 1976 à Gubbio (Italie), demeurant à L-5601 Mondorf les Bains, 58, avenue François Clément;

4) Madame Valérie MORRIS, Ambassadrice de Marque, née le 4 décembre 1951 à Kingston (Jamaïque), demeurant à Flat B, 6, Earls Avenue, Folkestone, CT20 ZHW, Kent (Royaume Uni);

5) Monsieur Graeme DEARY, administrateur de Sociétés, né le 27 décembre 1958 à Hull (Royaume Uni), demeurant à Monks, Cottage, Wood Hall, Arkesden, Essex, CB11 4HA (United Kingdom);

Ici représenté par Monsieur Filippo CLEMENTI, prénommé ci-dessous, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> avril 2016;

6) Monsieur Gary Kenneth SCOTT, consultant environnemental, né le 16 février 1982 à Sunderland (Grande Bretagne) demeurant à 15 the Hawthorns, East Boldon, Tyne and Wear NE36 0DP (Grande Bretagne);

Ici représenté par Monsieur Filippo CLEMENTI, prénommé ci-dessous, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 1<sup>er</sup> avril 2016;

7) Monsieur Kro Tyrone Roman Dario I, promoteur de Marque, né le 26 septembre 1985 à London (Grande Bretagne) demeurant à 27 Rue de la Grotte Himeling F- 57570 Puttelange Les Thionville (France)

Ici représenté par Monsieur Filippo CLEMENTI, prénommé ci-dessous, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 25 avril 2016

Les quatre (4) procurations resteront, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexées aux présentes pour être formalisées avec elles.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

**Art. 2.** La société a pour objet la mise à disposition de produits de construction modulaires aux agents et aux développeurs tant au Grand-Duché de Luxembourg que dans l'Union Européenne, l'acquisition, la gestion, la mise en valeur et de l'aliénation de biens immobiliers par l'intermédiaire de co-entreprises situées tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

En plus, l'objet pour lequel la société est constituée est toutes transactions directes ou indirectes dans la prise de participation d'intérêts dans toute entreprise de toute forme, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces prises de participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Elle pourra accomplir toutes opérations financières, industrielles, commerciales, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social et permettant d'en faciliter la réalisation.

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La Société aura la dénomination «MODULAR SPACE SOLUTIONS PARTICIPATIONS LUX S.à r.l.».

**Art. 5.** Le siège social est établi à Mondorf les Bains.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par CENT (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125,- EUR) chacune, entièrement souscrites et libérées.

**Art. 7.** Le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

**Art. 9.** Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 10.** Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

**Art. 11.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

**Art. 12.** La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non. S'il y a deux gérants ou plus, les gérants formeront un conseil de gérance.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, est/sont nommés et révoqués par une simple décision de l'assemblée générale des associés, qui les pouvoirs et la durée de leur mandat. Si aucune durée n'est mentionnée, les gérants sont nommés pour une durée indéterminée. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification.

S'il y a deux gérants ou plus, les gérants formeront un conseil de gérance. Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Un conseil de gérance peut également être tenu uniquement par conférence téléphonique. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée sera réputée équivalente à une participation en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter, en ce compris qu'au moins deux gérants doit être présents en personne ou par conférence téléphonique.

La convocation pour toute réunion du conseil de gérance se fera sous forme écrite avec un préavis d'au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion, sauf en cas d'urgence auquel cas la nature et la motivation de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. Les gérants pourront renoncer par écrit, télégramme, telex ou fax, ou tout autre moyen

de communication similaire à la convocation. Une convocation ne sera pas nécessaire pour une réunion du conseil de gérance tenue à une date et à un lieu déterminé dans une résolution prise antérieurement par le conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut uniquement valablement délibérer ou agir si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée.

Le conseil de gérance peut, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires qui dûment exécutés feront foi de la résolution intervenue. Les résolutions prises par le conseil de gérance devront être signées par tous les gérants présents ou représentés. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 12 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de conseil de gérance composé de deux membres ou plus par la signature conjointe de deux gérants.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

**Art. 13.** Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

**Art. 14.** En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Il aura un nombre de voix équivalent au nombre de parts sociales qu'il détient et pourra valablement agir à toutes les assemblées générales des associés par un pouvoir de représentation.

Les décisions des associés sont prises dans les formes et aux majorités prévues par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées en ce compris des assemblées tenues par voie de conférence téléphonique, de visioconférence ou tout autre moyen de communication permettant aux participants de s'entendre les uns les autres, une participation à une réunion par ces moyens équivalent à une participation en personne à une telle réunion. Toute assemblée des associés de la Société valablement constituée ou toute résolution circulaire (le cas échéant) représentera l'intégralité des associés de la Société.

Les assemblées seront convoquées par le(s) gérant(s) par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à leur adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date d'une telle assemblée. Si l'intégralité du capital social est représentée à une assemblée l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions sera envoyé aux associés à leurs adresses inscrites dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective proposée des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction des réquisitions de majorité, à la date y précisée). Une résolution écrite unanime peut être passée à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, des décisions concernant des modifications des statuts seront prises par une majorité des associés représentant au moins trois quarts du capital social émis.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Les comptes de la Société seront exprimés en Euro.

**Art. 16.** Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social.

**Art. 17.** Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Le Gérant unique ou, le cas échéant, le Conseil de Gérance est autorisé à verser des acomptes sur dividendes, sous condition que des comptes intermédiaires aient été établis et fassent apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, en respect des conditions prévues par la loi.

**Art. 18.** Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

**Art. 19.** Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

**Art. 20.** Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés devront se référer à la loi en vigueur.

#### *Souscription - Libération*

Les Statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire le capital comme suit:

1) Monsieur Stephen HUNTER, prénommé, Quarante parts sociales . . . . .	40
2) Monsieur Stephen TOWSE, prénommé, Dix parts sociales . . . . .	10
3) Monsieur Filippo CLEMENTI, prénommé, Dix parts sociales . . . . .	10
4) Madame Valérie MORRIS, prénommée, Quinze parts sociales . . . . .	15
5) Monsieur Graeme DEARY, prénommé, Dix parts sociales . . . . .	10
6) Monsieur Kro Tyrone Roman Dario I, prénommé, Cinq parts sociale . . . . .	5
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Le notaire instrumentant constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2016.

#### *Frais*

Les comparants ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à leur charge à raison de sa constitution à mille trois cent quatre-vingt-huit Euros et soixante-trois cents (1.388,63 EUR).

#### *Assemblée générale extraordinaire des associés*

1) La Société est administrée par les gérant(s) suivants pour une durée indéterminée:

Monsieur Stephen HUNTER, administrateur de sociétés, né le 23 mai 1968 à Sedgefield (Royaume Uni), demeurant à 26 Carville Terrace, Willington, Co. Durham DL15 0HQ (Royaume Uni);

Monsieur Filippo CLEMENTI, gérant de sociétés, né le 22 décembre 1976 à Gubbio (Italie), demeurant à L- 5601 Mondorf les Bains, 58, avenue François Clément;

La société sera engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-56001 Mondorf les Bains, 58, avenue François Clément.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Valérie Morris, Filippo Clementi, Stephen Hunter, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 28 avril 2016. Relation: EAC/2016/10059. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 04 mai 2016.

Référence de publication: 2016107983/412.

(160079757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Molson Coors European Finance Company, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.466.

—  
*Décisions prises par l'actionnaire unique en date du 13 avril 2016:*

L'actionnaire unique décide de nommer comme nouveaux gérants de la société:

- M. E. Lee Reichert né le 25 juin 1966 à Greeley (États-Unis d'Amérique) et demeurant professionnellement 1801, California Street, suite 4600, Denver, CO 80202, en tant que gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- M. Jean-Michel Clinquart né le 20 novembre 1980 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en tant que gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2016107985/18.

(160080132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Makr Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 186.396.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 13 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107951/19.

(160080379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Makr Holdings S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 186.396.

—  
L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107952/11.

(160080379) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Mandy S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 48.272.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 12 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président;

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107953/18.

(160080684) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Marbelux, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 193.690.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 13 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Philippe PONSARD, ingénieur commercial, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107957/19.

(160080255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Marbelux, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 193.690.

—  
L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107958/11.

(160080255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Nodeta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 166.475.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 19 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016108011/17.

(160080617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Nodeta S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 166.475.

---

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016108012/11.

(160080617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Nohëlleschoul "Eilcehn" S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-4429 Belvaux, 13, rue Marie Curie.

R.C.S. Luxembourg B 206.024.

---

**STATUTS**

L'an deux mille seize,

le neuf mai.

Par devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

ont comparu:

1. Monsieur Gilles MORBE, éducateur gradué, né à Luxembourg, le 13 septembre 1984, demeurant au 66, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig; et

2. Monsieur Kevin ROTOLO, aide socio-éducatif, né à Luxembourg, le 12 septembre 1988, demeurant au 22, rue Dr Conzemius, L-4536 Differdange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet social l'organisation et la réalisation de cours de rattrapage privés et collectifs pour enfants de l'enseignement primaire, analyse d'enfants et consultation pour parents.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement ou l'extension.

La société pourra exercer son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

La société pourra encore s'intéresser par voie de financement, de participation ou de toute autre nature à toute entreprise, tant luxembourgeoise qu'étrangère ayant une activité similaire ou connexe à celle de la société.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de «NOHËLLESCHOUL «EILCHEN» S.à r.l.» société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la Commune de Sanem, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

## **Titre II. - Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de CENT VINGT-CINQ EUROS (125.- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Gilles MORBE, prénommé,	
cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Monsieur Kevin ROTOLO, prénommé,	
cinquante parts sociales . . . . .	50
TOTAL: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, personnels, ayants-droits ou héritiers ne pourront pour quelque motif que se soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

## **Titre III. - Administration et gérance**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société est engagée en toutes circonstances par la seule signature de son gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre de parts qui lui appartient; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts ( $\frac{3}{4}$ ) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 16.** e ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

#### **Titre IV. - Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre V. - Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

##### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2016.

##### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ neuf cents euros.

##### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la société est fixée au 13, Rue Marie Curie, L-4429 Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.
2. Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

##### *a) Gérant technique:*

Monsieur Gilles MORBE, éducateur gradué, né à Luxembourg, le 13 septembre 1984, demeurant au 66, Esplanade de la Moselle, L-6637 Wasserbillig; et

##### *b) Gérant administratif:*

Monsieur Kevin ROTOLO, aide socio-éducatif, né à Luxembourg, le 12 septembre 1988, demeurant au 22, rue Dr Conzemius, L-4536 Differdange.

En conformité avec l'article DOUZE (12) des présents statuts de la société et vis-à-vis des tiers la société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux (2) gérants.

##### *Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prénommés ont signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: G. MORBE, K. ROTOLO, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 10 mai 2016. Relation: EAC/2016/10956. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur (signé): SANTIONI.*

Référence de publication: 2016108013/131.

(160080630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

#### **Nutri-Logics S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 31, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 165.942.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

NUTRI-LOGICS S.A.

Société Anonyme

Référence de publication: 2016108014/13.

(160080439) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Oaktree European Principal Fund IV, S.C.S., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-2633 Luxembourg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 198.951.

—  
EXTRAIT

Il résulte du contrat social signé sous seing privé le 7 avril 2016 (le "Contrat"), que la société en commandite simple dénommée "Oaktree European Principal Fund IV, S.C.S.", ayant son siège social au 6, route de Trèves, Senningerberg, L-2633 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, est constituée pour une durée limitée s'achevant au plus tard le 31 décembre 2030.

L'objet principal de la Société consiste à investir collectivement tous les fonds qui lui sont disponibles dans un large éventail de titres et autres actifs au bénéfice des Associés.

L'associé commandité de la Société est Oaktree European Principal Fund IV GP, S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg au numéro B 199.827 (l'"Associé Commandité").

Un des associés commanditaires est Oaktree European Principal Fund IV GP, LP, un "limited partnership" constitué sous les lois des Îles Caïmans ayant son siège social au 27 Hospital Road, KY1-9008, George Town, Îles Caymans, et immatriculé auprès du "Cayman Islands Register" au numéro WC-82780 (l'"Associé Commanditaire Spécial").

La Société est gérée par Oaktree European Principal Fund IV GP, S.à r.l, susmentionnée, en la fonction de gérant associé commandité à compter de la constitution de la Société le 27 juillet 2015 et sans limitation dans la durée du mandat de gérant.

La conduite de l'activité de la Société, sa gestion, son contrôle, son fonctionnement, la détermination d'une politique à son égard, ses investissements et autres activités sont exclusivement dévolus à l'Associé Commandité (agissant directement ou par l'intermédiaire de ses mandataires dûment nommés) autorisé en vertu du Contrat à réaliser tout objet de la Société, effectuer toute action, conclure et exécuter tout contrat ou autre engagement qu'il juge nécessaire, recommandé, opportun ou qui s'y rapporte, y compris la mise en oeuvre de tout instrument d'investissement alternatif ou fonds nourricier, pour le compte, au nom de la Société ainsi qu'en son propre nom, si nécessaire et opportun, mais sous réserve des autres clauses du Contrat.

Sous réserve des clauses de la Section 7.1 du Contrat, l'Associé Commandité peut agir pour le compte de la Société et, dans toute la mesure permise par les lois applicables, déléguer à toute Personne, y compris au Gérant et au Gestionnaire de Portefeuille, les pouvoirs énoncés aux Sections 1.6 et 1.7 du Contrat.

Le nouveau réviseur d'entreprises agréé sera PricewaterhouseCoopers, une entité immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg au numéro B 65.477 et ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Oaktree European Principal Fund IV GP, S.à r.l.

Référence de publication: 2016108016/39.

(160079998) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Orbis Holdings (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 170.291.

—  
*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 15 avril 2016*

En date du 15 avril 2016, l'assemblée générale annuelle de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

\* Monsieur James Jeremy DORR, administrateur

\* Monsieur Alexander Charles CUTLER, administrateur

\* Monsieur Alireza ZIAI, administrateur et président du conseil d'administration

\* PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Orbis Holdings (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2016108020/19.

(160080443) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Orbis Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 171.117.

La Société a été constituée à Luxembourg suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 août 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2403 du 26 septembre 2012.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Orbis Investment Management (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2016108021/15.

(160080281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Orbis Investment Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1319 Luxembourg, 155, rue Cents.

R.C.S. Luxembourg B 171.117.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle de la Société tenue en date du 25 avril 2016*

En date du 25 avril 2016, l'assemblée générale annuelle de la Société a pris la résolution suivante:

- de renouveler le mandat des personnes suivantes avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société appelée à statuer sur les comptes annuels au 31 décembre 2016:

\* Monsieur James Jeremy DORR, administrateur

\* Monsieur Alexander Charles CUTLER, administrateur

\* Monsieur Alireza ZIAI, administrateur et président du conseil d'administration

\* PricewaterhouseCoopers, réviseur d'entreprises agréé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 11 mai 2016.

Orbis Investment Management (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2016108022/19.

(160080442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Ocean Dream S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 291, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 114.324.

Par décision de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue de manière extraordinaire le 11 mai 2016 au siège social de la Société, il a été décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 11-13 Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, vers le 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2016.

- d'accepter, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2016, les démissions de:

\* Madame Manuela D'amore résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, de ses fonctions d'administrateur;

\* Monsieur Hélène Mercier résidant professionnellement au 20 rue de la Poste, L-2346 Luxembourg de ses fonctions d'administrateur.

- de nommer comme nouveaux administrateurs, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2016:

\* Alfio Riciputo, résidant professionnellement au 89 A, Rue Pafebruch, L-8308 Capellen,

\* M. Alessandro Bertonazzi, résidant professionnellement au 89 A, Rue Pafebruch, L-8308 Capellen

leur mandat ayant comme échéance celui de leur prédécesseurs.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016108023/21.

(160080185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

**Omega Plus Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 168.648.

L'an deux mille seize, le vingt-huit avril.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

1.- Piero ZONNEDDA, salarié, né à Etterbeek (Belgique), le 12 février 1982, demeurant à B-1430 Rebecq, 20, Avenue Cantelaube, propriétaire de quarante (40) parts de la société à responsabilité limitée OMEGA PLUS SARL avec siège social à L-4151 Esch-sur-Alzette, 44, rue des Jardins, inscrite au Registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 168 648, constituée suivant acte du notaire Frank MOLITOR de Dudelange du 3 mai 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 1422 du 7 juin 2012;

2.- Massimo ZONNEDDA, salarié, né à Jemappes (Belgique), le 1<sup>er</sup> février 1961, demeurant à B-1430 Rebecq, 14, rue Crollies, propriétaire de vingt (20) parts de la prédite société;

3.- Anthony ZONNEDDA, salarié, né à Etterbeek (Belgique), le 6 mars 1986, demeurant à B-1430 Rebecq, 14, rue Crollies, propriétaire de quarante (40) parts de la prédite société;

les deux derniers ici absents et représentés par Piero ZONNEDDA, prédit, en vertu de deux (2) procurations ci-annexées.

Les comparants, représentés comme dit ci-dessus, agissant en leur qualité d'associés, se réunissent en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent dûment convoqués, et prennent, sur ordre du jour conforme et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Ils transfèrent le siège social d'Esch-sur-Alzette à Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Ils modifient l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg."

*Troisième résolution*

Ils fixent l'adresse de la Société à L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg.

*Quatrième résolution*

Ils nomment à la fonction de gérante technique pour une durée illimitée Mélanie VILA GOMEZ, salariée, née à Anderlecht (Belgique), le 7 avril 1985, demeurant à B-1430 Rebecq, 20, avenue Cantelaube.

*Cinquième résolution*

Ils révoquent Massimo ZONNEDDA, salarié, né à Jemappes (Belgique), le 1<sup>er</sup> février 1961, demeurant à B-1430 Rebecq, 14, rue Crollies, Piero ZONNEDDA, salarié, né à Etterbeek (Belgique), le 12 février 1982, demeurant à B-1430 Rebecq, 20, Avenue Cantelaube et Anthony ZONNEDDA, salarié, né à Etterbeek (Belgique), le 6 mars 1986, demeurant à B-1430 Rebecq, 14, rue Crollies de leur fonction de gérants et leur donnent décharge quant à l'exécution de leur mandat.

*Sixième résolution*

Ils nomment aux fonctions de gérants administratifs pour une durée illimitée:

1.- Massimo ZONNEDDA, salarié, né à Jemappes (Belgique), le 1<sup>er</sup> février 1961, demeurant à B-1430 Rebecq, 14, rue Crollies;

2.- Piero ZONNEDDA, salarié, né à Etterbeek (Belgique), le 12 février 1982, demeurant à B-1430 Rebecq, 20, Avenue Cantelaube;

3.- Anthony ZONNEDDA, salarié, né à Etterbeek (Belgique), le 6 mars 1986, demeurant à B-1430 Rebecq, 14, rue Crollies;

### Septième résolution

La société est engagée par la signature individuelle de la gérante technique ou par la signature conjointe de la gérante technique et celle d'un des trois gérants administratifs.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

### Déclaration

Le(s) associé(s) déclare(nt), en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le(s) bénéficiaire(s) réel(s) de la société faisant l'objet des présentes et certifie(nt) que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leur noms, prénoms, professions et domiciles, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Honoraire: 99,16

Signé: Zonedda et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 2 mai 2016. Relation: 1LAC/2016/14404. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé): Frising.*

Référence de publication: 2016108025/65.

(160079864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

### Ophrys Engineering Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2142 Luxembourg, 7, rue Nicolas Paul Medinger.

R.C.S. Luxembourg B 205.993.

### STATUTS

L'an deux mille seize, le vingt et un avril.

Pardevant Maître Frank MOLITOR, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Gregorio MONGELLI, ingénieur, né à Luxembourg, le 10 mai 1970, demeurant à L-2142 Luxembourg, 7, rue Nicolas Paul Medinger.

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée unipersonnelle qu'il déclare constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de OPHRYS ENGINEERING SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

**Art. 3.** La société a pour objet:

- conseils en technologies de l'information et de la communication,
- réalisation d'études et de projets en technologies de l'information et de la communication,
- formations en technologies de l'information et de la communication,
- achat/vente de matériel électronique,
- prestation de services en technologies de l'information et de la communication pour le compte de tiers,
- prise de participations dans d'autres sociétés,

ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à vingt-quatre mille (24.000.-) euros, représenté par mille (1.000) parts de vingt-quatre (24.-) euros chacune.

**Art. 6.** En cas de pluralité d'associés, les parts sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier avril et finit le trente et un mars de chaque année.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 mars 2017.

*Souscription et libération*

Les parts ont été souscrites par Gregorio MONGELLI, ingénieur, né à Luxembourg, le 10 mai 1970, demeurant à L-2142 Luxembourg, 7, rue Nicolas Paul Medinger.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

*Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à neuf cents (900.-) euros.

*Assemblée Générale Extraordinaire*

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, s'est réuni en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2142 Luxembourg, 7, rue Nicolas Paul Medinger.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant unique, pour une durée illimitée:

Gregorio MONGELLI, ingénieur, né à Luxembourg, le 10 mai 1970, demeurant à L-2142 Luxembourg, 7, rue Nicolas Paul Medinger.

La société est engagée par la signature du gérant unique.

*Déclaration*

L'associé déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et certifie que les fonds/biens/droits servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livre(ra) pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-5 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude.

Et après information par le notaire au comparant que la constitution de la présente société ne dispense pas, le cas échéant, la société de l'obligation de demander une autorisation de commerce afin de pouvoir se livrer à l'exercice des activités décrites plus haut sub "objet social" respectivement après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, de tout ce qui précède, il a signé le présent acte avec le notaire.

Honoraires: 191,99

Signé: Mongelli et Molitor.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 22 avril 2016. Relation: 1LAC/2016/13310. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): Molling.*

Référence de publication: 2016108026/71.

(160079863) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

**Outre-Mer Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 59.166.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 22 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, président,

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg,

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016108027/18.

(160080583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Outre-Mer Invest S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 59.166.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016108028/11.

(160080583) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**P.P.I.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 70.405.

*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 6 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 9, rue du Laboratoire, L-1911 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016108029/18.

(160080657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**P.P.I.L. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 70.405.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016108030/11.

(160080657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Mytho S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 72.536.

L'adresse du commissaire, AUDIEX S.A., est depuis le 18 avril 2016 la suivante:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107996/11.

(160080601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**N'Cryptone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 177.694.

Par la présente, je démissionne avec effet immédiat de ma fonction d'administrateur au sein de la société anonyme N'CRYPTONE S.A., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B177694.

Fait à Luxembourg, le 11 mai 2016.

Francesco ZITO.

Référence de publication: 2016107997/10.

(160080444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**N'Cryptone S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1621 Luxembourg, 24, rue des Genêts.

R.C.S. Luxembourg B 177.694.

Par la présente, nous démissionnons avec effet immédiat de notre fonction de commissaire aux comptes au sein de la société anonyme N'CRYPTONE S.A., ayant son siège social au 24, rue des Genêts, L-1621 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B177694.

Fait à Luxembourg, le 11 mai 2016.

FIDUCIAIRE BEAUMANOIR S.A.

Référence de publication: 2016107998/12.

(160080444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Molson Coors Lux 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.400,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 168.671.

*Décisions prises par l'actionnaire unique en date du 13 avril 2016:*

L'actionnaire unique décide de nommer comme nouveaux gérants de la société:

- M. E, Lee Reichert né le 25 juin 1966 à Greeley (États-Unis d'Amérique) et demeurant professionnellement 1801, California Street, suite 4600, Denver, CO 80202, en tant que gérant de classe A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

- M. Jean-Michel Clinquart né le 20 novembre 1980 à Messancy (Belgique), demeurant professionnellement 2-8, avenue Charles de Gaulle L-1653 Luxembourg, en tant que gérant de classe B, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 11 mai 2016.

Luxembourg Corporation Company S.A.

Signatures

Référence de publication: 2016107986/18.

(160080174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**Morrison Express Luxembourg GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1360 Luxembourg, Luxair Cargo Center.

R.C.S. Luxembourg B 43.858.

EXTRAIT

Il découle du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 25 avril 2016 les décisions suivantes:

- d'accepter, à compter du 25 avril 2016, la démission de Monsieur SCHANG Paul, demeurant 6/F 23, Lame 42, Yixian Road à 110 Taipei TAIWAN, en tant que gérant administratif.

- d'accepter, à compter du 25 avril 2016, la nomination de Madame HSU June, 2/F 233, Anho Road Section 2 Taipei à 106 TAIWAN, en tant que gérante administrative.

- d'accepter, à compter du 25 avril 2016, la démission de Monsieur VOGT Stefan, demeurant 45, rue de Bettembourg à L-5810 HESPERANGE, en tant que gérant technique.

- d'accepter, à compter du 25 avril 2016, la nomination de Madame VAN LEEUWEN Nancy, demeurant 28, Rosbosch à L-6870 WECKER, en tant que gérante technique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 11 mai 2016.

PINHEIRO Samantha.

Référence de publication: 2016107990/19.

(160080172) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**MPIT Lux 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 148.150,00.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.

R.C.S. Luxembourg B 108.808.

Il résulte d'un contrat d'achat et transfert des parts sociales en date du 12 mai 2016 que Mistral Partners 1 S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, immatriculé auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 190.156, a transféré les 2,370 parts sociales de la Société à Mistral Partners 2 S.à r.l., ayant son siège social au 2, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg, immatriculé auprès du R.C.S. Luxembourg sous le numéro B196.898.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> décembre 2015.

Pour extrait conforme

Stephen Lawrence /Pii Ketvel / David Bannerman

*Les Gérants*

Référence de publication: 2016107991/17.

(160080714) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

---

**HG (Luxembourg) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 1.968.000,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 77.952.

In the year two thousand and sixteen, on the second day of May.

Before US Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Korn Ferry Global Holdings (UK) Limited, a private limited company organized and existing under the laws of England and Wales, with registered office at Ryder Court, 14, Ryder Street, London SW1Y 6QB, United Kingdom, and registered with the Companies House under number 08513193 (the "Sole Shareholder");

here represented by Peggy Simon, private employee, with professional address at 9 Rabatt, L-6475 Echternach, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the party appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "HG (Luxembourg) S.à r.l.," having its registered address set at 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B77.952, incorporated pursuant to a deed of Me Jean Joseph Wagner, notary residing in Sanem, Grand-Duchy of Luxembourg, on September 20, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on March 7<sup>th</sup>, 2001, under number 177, whose articles of association have been amended several times and for the last time on March 17, 2016 pursuant to a deed received by Me Henri Beck, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Company").

II. The Company's share capital is set at one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) represented by four thousand (4,000) shares with a nominal value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The Sole Shareholder through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount equivalent in EUR of two million one hundred thirty thousand US Dollars (USD 2,130,000) using the exchange rate of EUR 1.- = USD 1.14027.- in order to raise it from its present amount of one hundred thousand Euro (EUR 100,000.-) to one million nine hundred sixty eight thousand Euro (EUR 1,968,000) by the creation and issue of seventy four thousand seven hundred twenty (74,720) new shares, with a nominal value of twenty five Euro (EUR 25.-) each (the “New Shares”), subject to the payment of a global share premium amounting to in EUR of nineteen million one hundred seventy thousand US Dollars (USD 19,170,000) at the exchange rate being EUR 1.- = USD 1.14027, to be fully paid up by the Sole Shareholder by way of contribution in kind.

### *Intervention - Subscription - Allocation - Payment*

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares to subscribe to all the New Shares subject to the payment of a share premium and fully pay them up by way of contribution in kind consisting of 100% of the shares of the company Korn/Ferry International Pty Limited, a limited company, existing and organized under the laws of New South Wales, Australia, having its registered office at Level 20, BNP Centre, 60 Castlereagh Street, Sydney NSW 2000, Australia, with Australian Company Number 0001 804 799 valued at an amount equivalent in EUR of twenty one million three hundred thousand US Dollars (USD 21,300,000.-) at the exchange rate being EUR 1.- = USD 1.14027.- (the “Contributed Asset”).

### *Evidence of the contributed asset's existence*

The value of the Contributed Asset is set at an amount equivalent in EUR of twenty one million three hundred thousand US Dollars (USD 21,300,000.-) at the exchange rate being EUR 1.- = USD 1.14027 and resulting from a statement of contribution value of the managers of the Company as well as a declaration of value from the Sole Shareholder, as contributor. A copy of the afore-mentioned documentation will remain annexed to the present deed.

### *Effective implementation of the contribution of the receivable*

The Sole Shareholder, through its proxyholder, declares that:

- it is the sole full owner of the Contributed Asset;
- the Contributed Asset is free from any charge, option, lien, encumbrance or any other third party rights;
- the Contributed Asset is not the object of a dispute or claim;
- the Contributed Asset is freely transferable with all the rights attached thereto; and
- all formalities subsequent to the transfer of the Contributed Asset required under any applicable law have or will be carried out in order for the contribution to be valid anywhere and towards any third party.

### *Second resolution*

As a result of the foregoing resolution, the Sole Shareholder resolves to modify Article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall henceforth read as follows:

“ **Art. 6.** The Company's share capital is set at one million nine hundred sixty eight thousand Euro (EUR 1,968,000) represented by seventy eight thousand seven hundred twenty (78,720) shares with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.”

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Echternach, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the party appearing, who is known to the notary by her Surname, Christian name, civil status and residence, she signed together with Us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction en langue française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le deuxième jour de mai;

Par-devant Maître Henri BECK, notaire, résidant à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

Korn Ferry Global Holdings (UK) Limited, une société à responsabilité limitée, constituée sous les lois anglaises et du Pays de Galles, dont le siège social est sis Ryder Court, 14, Ryder Street, SW1Y 6QB Londres, Royaume Uni, inscrite au Companies House sous le numéro 08513193 (l'«Associé Unique»);

ici représentée par Peggy Simon, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 9 Rabatt, L-6475, Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «HG (Luxembourg) S.à r.l.», dont le siège social est sis 412 F, Route d'Esch, L-1030 Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, au capital social de 100.000,- EUR, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 77.952, constituée suivant acte reçu par Me Jean Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 20 septembre 2000, et publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations le 7 mars 2001, sous le numéro 177, les statuts de la Société ayant été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire Me Henri Beck, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 17 mars 2016, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la «Société»).

II. Le capital social de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-) représenté par cent mille (4.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'Associé Unique, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant équivalent en euro de deux millions cent trente mille dollars américains (USD 2.130.000,-) utilisant le taux de change de EUR 1,- = USD 1,14027 pour le porter de son montant actuel de cent mille euros (EUR 100.000,-) à un million neuf cent soixante-huit mille euros (EUR 1.968.000,-) par la création et l'émission de soixante-quatorze mille sept cent vingt (74.720) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales»), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale équivalente en euros de dix-neuf millions cent soixante-dix mille dollars américains (USD 19.170.000,-), le taux de change étant de EUR 1,- = USD 1,14027, intégralement libérées par l'Associé Unique par apport en nature.

#### *Intervention - Souscription - Allocation - Libération*

L'Associé Unique, agissant par son mandataire, déclare souscrire à l'intégralité des Nouvelles Parts Sociales, moyennant le paiement d'une prime d'émission et de les payer intégralement par apport en nature consistant en 100% des parts sociales de la compagnie Korn/Ferry International Pty Limited, une société constituée sous les lois de la Nouvelle-Galles du Sud, Australie, dont le siège social est sis Level 20, BNP Centre, 60 Castlereagh Street, Sydney NSW 2000, Australie, inscrite au Australian Company sous le numéro 0001 804 799, évaluées à un montant équivalent en EUR de vingt et un millions trois cent mille dollars américains (21.300.000,- USD), le taux d'échange étant de EUR 1,- = USD 1,14027 (l'«Actif Apporté»).

#### *Preuve de l'existence de l'actif apporté*

La valeur de l'Actif Apporté est établie à un montant équivalent en EUR de vingt et un millions trois cent mille dollars américains (21.300.000,- USD) au taux de change de EUR 1,- = USD 1.14027.- et résulte d'un état sur la valeur des gérants de la Société ainsi que d'une déclaration de l'Associé Unique, en qualité d'apporteur. Une copie desdits documents demeurera annexée au présent acte.

#### *Réalisation effective de l'actif apporté*

L'Associé Unique, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire de l'Actif Apporté;
- l'Actif Apporté est libre de tout privilège, charge, option, hypothèque, gage ou de tout autre droit de tiers;
- l'Actif Apporté ne fait l'objet d'aucune contestation ou action en justice;
- l'Actif Apporté est librement transférable, avec tous les droits qui y sont attachés; et
- l'ensemble des formalités, subséquentes au transfert de l'Actif Apporté, requises en vertu de toute loi applicable a été accompli ou sera accompli afin que l'apport soit valable en tout lieu et à l'égard de tout tiers.

#### *Deuxième résolution*

En conséquence des résolutions précédentes, l'Associé Unique décide de modifier l'article 6 des statuts de la Société, pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à un million neuf cent soixante-huit mille euros (EUR 1.968.000,-) représenté par soixante-dix-huit mille sept cent vingt (78.720) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune».

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Echternach, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: P.SIMON, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 06 mai 2016. Relation: GAC/2016/3586. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 12 mai 2016.

Référence de publication: 2016107748/147.

(160080354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2016.

**Prefere Resins Financing S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. Prefere Resins Investment S.à r.l.).**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 201.147.

In the year two thousand and sixteen, on the thirty-first day of the month of March.

Before Us, Maître Jacques Kessler, notary public, residing in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

ICG Europe Fund VI Jersey Limited, a limited company incorporated in Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 118020, whose registered office is at Liberte House 19-23 La Motte Street St Helier Jersey JE2 4SY (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mrs. Marisa Gomes, private employee, residing professionally in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

I. The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares that it is the sole shareholder representing the entire share capital of Prefere Resins Investment S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) and registered office at 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre du Commerce et des Sociétés) under number B 201147, incorporated by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 23 October 2015, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 43 dated 6 January 2016 (the "Company").

III. The Company's articles of incorporation (the "Articles") have last been amended pursuant to a deed of Me Edouard Delosch, notary residing in Luxembourg, dated 19 January 2016, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. The appearing party, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To change the denomination of the Company from "Prefere Resins Investment S.à r.l. to "Prefere Resins Financing S.à r.l." and to consequently amend article 4 of the articles of association of the Company (the "Articles"), which shall now read as follows:

" **Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Prefere Resins Financing S.à r.l.""

2. To transfer the registered office of the Company from 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to consequently amend the first paragraph of article 5 of the Articles, which shall now read as follows:

" **Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Niederanven."

3. To change the nominal value of the Company's shares from one Cent (EUR 0.01) to one Euro (EUR 1.-) and decrease of the number of shares from one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) to twelve thousand five hundred (12,500);

4. To reclassify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

5. To create nine (9) new classes of shares, namely (i) class B shares, (ii) class C shares, (iii) class D shares, (iv) class E shares, (v) class F shares, (vi) class G shares, (vii) class H shares, (viii) class I shares and (ix) class J shares;

6. To increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred (12,500) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each to an amount of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares, (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class D shares, (v) twelve thousand five hundred (12,500) class E shares, (vi) twelve thousand five hundred (12,500) class F shares, (vii) twelve thousand five hundred (12,500) class G shares, (viii) twelve thousand five hundred (12,500) class H shares, (ix) twelve thousand five hundred (12,500) class I shares and (x) twelve thousand five hundred (12,500) class J shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each;

7. To issue, with payment of a total share premium of two million two hundred ninety-seven thousand three hundred thirty-five Euro and sixty-seven Cent (EUR 2,297,335.67), (i) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class D shares, (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class E shares, (v) twelve thousand five hundred (12,500) class F shares, (vi) twelve thousand five hundred (12,500) class G shares, (vii) twelve thousand five hundred (12,500) class H shares, (viii) twelve thousand five hundred (12,500) class I shares and (ix) twelve thousand five hundred (12,500) class J shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "New Shares"), having the rights and privileges as set out in the articles of association to be adopted in the ninth resolution and entitling to dividends in accordance with the Company's articles of association from the day of the decision of the shareholders resolving on the proposed share capital increase;

8. To accept the subscription of the New Shares by ICG Europe Fund VI Jersey Limited, a limited company incorporated in Jersey, registered with the Jersey Financial Services Commission Companies Registry under number 118020, whose registered office is at Liberte House 19-23 La Motte Street St Helier Jersey JE2 4SY (the "Sole Shareholder"), with payment of a total share premium of two million two hundred ninety-seven thousand three hundred thirty-five Euro and sixty-seven Cent (EUR 2,297,335.67), by a contribution in kind of a receivable held by the Sole Shareholder against the Company (the "Receivable"), having an aggregate contribution value of two million four hundred nine thousand eight hundred thirty-five Euro and sixty-seven Cent (EUR 2,409,835.67) (the "Subscription Price") and allocation by the Company of the New Shares to the Sole Shareholder;

9. To fully restate the articles of association of the Company;

10. Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to change the denomination of the Company from "Prefere Resins Investment S.à r.l." to "Prefere Resins Financing S.à r.l." and to consequently amend article 4 of the articles of association of the Company, which shall now read as follows:

" **Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Prefere Resins Financing S.à r.l.""

*Second resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to transfer the registered office of the Company from 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg to 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg and to consequently amend the first paragraph of article 5 of the Articles, which shall now read as follows:

" **Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Niederanven."

*Third resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to change the nominal value of the Company's shares from one Cent (EUR 0.01) to one Euro (EUR 1.-) and decrease the number of shares from one million two hundred and fifty thousand (1,250,000) to twelve thousand five hundred (12,500).

*Fourth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to reclassify the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each into twelve thousand five hundred (12,500) class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

*Fifth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to create nine (9) new classes of shares, namely (i) class B shares, (ii) class C shares, (iii) class D shares, (iv) class E shares, (v) class F shares, (vi) class G shares, (vii) class H shares, (viii) class I shares and (ix) class J shares.

#### *Sixth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.-) so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by twelve thousand five hundred class A shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each to an amount of one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-), represented by (i) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares, (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class D shares, (v) twelve thousand five hundred (12,500) class E shares, (vi) twelve thousand five hundred (12,500) class F shares, (vii) twelve thousand five hundred (12,500) class G shares, (viii) twelve thousand five hundred (12,500) class H shares, (ix) twelve thousand five hundred (12,500) class I shares and (x) twelve thousand five hundred (12,500) class J shares, all with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

#### *Seventh resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to issue, with payment of a total share premium of two million two hundred ninety-seven thousand three hundred thirty-five Euro and sixty-seven Cent (EUR 2,297,335.67), the New Shares, i.e. (i) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares, (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares, (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class D shares, (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class E shares, (v) twelve thousand five hundred (12,500) class F shares, (vi) twelve thousand five hundred (12,500) class G shares, (vii) twelve thousand five hundred (12,500) class H shares, (viii) twelve thousand five hundred (12,500) class I shares and (ix) twelve thousand five hundred (12,500) class J shares, all having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, having the rights and privileges as set out in the articles of association to be adopted in the ninth resolution.

#### *Eighth resolution*

The Sole Shareholder RESOLVES to subscribe to the New Shares and to fully pay the New Shares through a contribution in kind of the Receivable and to allocate such New Shares to the Sole Shareholder.

#### *Subscription - Payment*

There now appears Mrs. Marisa Gomes, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of the Sole Shareholder, by virtue of a power of attorney given under private seal above mentioned.

The Sole Shareholder, represented as aforementioned, hereby declares to:

- a) subscribe to the New Shares; and
- b) fully pay up such New Shares by a contribution in kind of the Receivable (the "Contribution"), having an aggregate contribution value of two million four hundred nine thousand eight hundred thirty-five Euro and sixty-seven Cent (EUR 2,409,835.67).

The Sole Shareholder, acting through its attorney, declares that the value of the Contribution has been certified by a declaration of the recipient company issued on 31 March 2016, signed by the managers (gérants) of the Company as at the date of the Contribution at two million four hundred nine thousand eight hundred thirty-five Euro and sixty-seven Cent (EUR 2,409,835.67).

The Sole Shareholder, acting through its duly appointed attorney, declares that:

- a) it is the sole owner with full power of disposal of the Receivable;
- b) the Receivable, which is hereby contributed in kind, is freely transferable; and
- c) there exists no impediments to the free transferability of the Receivable to the Company and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the Receivable to the Company.

The Sole Shareholder RESOLVES to allocate the Subscription Price as follows:

- a) one hundred twelve thousand five hundred Euro (EUR 112,500.-) shall be allocated to the nominal share capital amount of the Company; and
- b) two million two hundred ninety-seven thousand three hundred thirty-five Euro and sixty-seven Cent (EUR 2,297,335.67) shall be allocated to the share premium account of the Company.

#### **Ninth resolution**

The Sole Shareholder RESOLVES to fully restate the Articles as follows:

**Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (the "Company"), and in particular the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), as well as by its articles of association (the "Articles"), which specify in articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one member company.

**Art. 2. Corporate object.** The object of the Company is to undertake any activities relating to the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the administration, management, control and development of such participations.

The Company may in particular acquire by way of subscription, purchase, exchange or in any other manner any stock, shares and/or other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and/or other debt instruments and more generally any securities and/or financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further make direct or indirect real estate investments and invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form whatsoever. It may issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies and the Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person, in each case to the extent those activities are not considered as regulated activities of the financial sector.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may generally carry out any operations and transactions, which directly or indirectly favour or relate to its object.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Denomination.** The Company will have the denomination "Prefere Resins Financing S.à r.l."

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Niederanven.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its shareholder(s).

The address of the registered office may be transferred within the same municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or, as the case may be, by the board of managers.

**Art. 6. Share capital - Shares.**

6.1 - Subscribed share capital

The issued share capital of the Company is set at one hundred twenty-five thousand Euro (EUR 125,000.-) divided into (i) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (the "Class A Shares"), (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares (the "Class B Shares"), (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares (the "Class C Shares"), (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class D shares (the "Class D Shares"), (v) twelve thousand five hundred (12,500) class E shares (the "Class E Shares"), (vi) twelve thousand five hundred (12,500) class F shares (the "Class F Shares"), (vii) twelve thousand five hundred (12,500) class G shares (the "Class G Shares"), (viii) twelve thousand five hundred (12,500) class H shares (the "Class H Shares"), (ix) twelve thousand five hundred (12,500) class I shares (the "Class I Shares") and (x) twelve thousand five hundred (12,500) class J shares (the "Class J Shares"), with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (together the "Shares").

In addition to the share capital, there may be set up a share premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. Any available share premium amount shall be distributable. The amount of the share premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholder(s), to offset any net realised losses or to make distributions to the shareholder(s) or to allocate funds to the legal reserve.

At the moment and as long as all the shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company (société unipersonnelle) in the meaning of Article 179 (2) of the Law. In this contingency Articles 200-1 and 200-2, among others, of the Law will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital of the Company may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

### 6.3 Cancellation of share classes

The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of Shares including by the cancellation of one or more entire classes of Shares through the repurchase and cancellation of all the Shares in issue in such class(es). In the case of repurchases and cancellations of classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with the Class J Shares).

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of a class of Shares (in the order provided for in this article 6.3.), such class of Shares gives right to the holders thereof pro rata to their holding in such class to the Available Amount (with the limitation however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of shareholders) and the holders of Shares of the repurchased and cancelled class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant class held by them and cancelled.

The Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Shares in issue in the class of Shares to be repurchased and cancelled.

The Total Cancellation Amount shall be an amount determined by the board of managers and approved by the general shareholders meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes J, I, H, G, F, E, D, C, B and A shall be the Available Amount of the relevant class at the time of the cancellation of the relevant class unless otherwise resolved by the general shareholders meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Upon the repurchase and cancellation of the Shares of the relevant class, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

Definitions:

"Available Amount" means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) increased by (i) any freely distributable share premium and other freely distributable reserves and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses) and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without, for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA = Available Amount

NP = net profits (including carried forward profits)

P = any freely distributable share premium and other freely distributable reserves

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of law or of the Articles.

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant class of Shares.

### 6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Coowners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

### 6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The shares may be stapled to convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the relevant convertible instruments.

Any shareholder who transfers one or more of his shares in the capital of the Company to a third party is obligated to transfer a same proportion of his convertible instruments, if any, to that same third party, in accordance with the applicable terms and conditions of the relevant convertible instruments.

In case any shareholder holding share(s) surrenders one or more shares in the capital of the Company pursuant to a redemption, such shareholder is obligated to surrender the same proportion of convertible instruments which are issued in

reference to such shares, if any, to the Company and the latter is obligated to redeem the said convertible instruments, if any, in accordance with the terms and conditions of the relevant convertible instruments.

#### 6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

### **Art. 7. Management.**

#### 7.1 - Appointment and removal

The Company shall be managed by one or several managers. If several managers have been appointed they will constitute a board of managers. A manager need not be a shareholder.

The manager(s) will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

#### 7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

#### 7.3 - Representation and signatory power

Except as otherwise provided for in these Articles, in dealing with third parties as well as in justice, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signatures of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/her/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/her agency.

#### 7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two (2) managers, and all meetings shall be held in Luxembourg at the place indicated in the notice of such meeting. The chairman shall preside over all meetings of the board of managers, but in his/her absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority of the managers present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least three (3) days in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his/her proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favour of the resolutions if the sole

shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s). If at any meeting the number of votes for and against a resolution are equal, the chairman of the meeting will have a casting vote.

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

#### 7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/her/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/her/them in the name of the Company.

**Art. 8. Conflict of interests.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholders.

**Art. 9. General shareholders' meeting.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he/she/it owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him/her/it. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give its vote in writing.

**Art. 10. Annual general shareholders' meeting.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Monday of the month of September at 3.00pm. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

**Art. 11. Audit.** Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

#### **Art. 12. Fiscal year - Annual accounts.**

##### 12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1<sup>st</sup> of April and ends on the 31<sup>st</sup> of March of the following year.

##### 12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor(s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

## **Art. 13. Distribution of profits.**

### 13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and taxes represent the net profit.

An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) in accordance with the provisions of these Articles.

### 13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and article 13.3. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or, in case of plurality of managers, the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or, in case of plurality of managers, of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

13.3. Any distributed amount made by the Company shall be allocated by the general shareholders meeting in accordance with the rights of the different classes of Shares, as set out hereafter:

13.3.1 the holders of the Class A Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.10 per cent of the nominal value of the Class A Shares;

13.3.2 the holders of the Class B Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.15 per cent of the nominal value of the Class B Shares;

13.3.3 the holders of the Class C Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.20 per cent of the nominal value of the Class C Shares;

13.3.4 the holders of the Class D Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.25 per cent of the nominal value of the Class D Shares;

13.3.5 the holders of the Class E Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.30 per cent of the nominal value of the Class E Shares;

13.3.6 the holders of the Class F Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.35 per cent of the nominal value of the Class F Shares;

13.3.7 the holders of the Class G Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.40 per cent of the nominal value of the Class G Shares;

13.3.8 the holders of the Class H Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.45 per cent of the nominal value of the Class H Shares;

13.3.9 the holders of the Class I Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.50 per cent of the nominal value of the Class I Shares;

13.3.10 the holders of the Class J Shares shall be entitled to a dividend equal to 0.55 per cent of the nominal value of the Class J Shares;

13.3.11 the balance of the amount distributed shall be allocated to the last class of Shares in issue (starting with the Class J Shares).

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

After payment of all debts and charges against the Company and of the expenses of the liquidation, the net assets shall be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/her/its/their holding of Shares.

**Art. 15. Reference to the law.** Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

#### *Declaration*

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Pétange (Grand Duchy of Luxembourg), on the date named at the beginning of this document.

The document having been read to the representative of the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said representative signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le trente-et-un mars.

Devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

ICG Europe Fund VI Jersey Limited, une limited company constituée sous le droit de Jersey, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 118020, ayant son siège social au Liberte House 19-23 La Motte Street St Helier Jersey JE2 4SY (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Mme. Marisa Gomes, employée privée, demeurant professionnellement à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

I. Cette procuration restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. La partie comparante déclare qu'elle est l'associé unique représentant l'intégralité du capital social de Prefere Resins Investment S.à r.l., une société à responsabilité limitée organisée selon les lois du Luxembourg ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) et ayant son siège social au 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201147, constituée suivant acte de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, du 23 octobre 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 43 le 6 janvier 2016 (la "Société").

III. Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Me Edouard Delosch, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg le 19 janvier 2016, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

IV. La partie comparante, dûment représentée comme dit ci-dessus, ayant reconnu être parfaitement informée des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

#### *Ordre du jour:*

1. Changement de la dénomination de la Société de "Prefere Resins Investment S.à r.l. en "Prefere Resins Financing S.à r.l." et modification subséquente de l'article 4 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Prefere Resins Financing S.à r.l."."

2. Transfert du siège social de la Société du 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et modification subséquente du premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Siège social.** Le siège social est fixé à Niederanven."

3. Augmentation de la valeur nominale des parts sociales de la Société de un Cent (EUR 0,01) à un Euro (EUR 1,-) et diminution du nombre de parts sociales de un million deux cent cinquante mille (1.250.000) à douze mille cinq cent (12.500);

4. Reclassification des douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes ayant pour valeur nominale un Euro (EUR 1,-) chacune en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A ayant pour valeur nominale un Euro (EUR 1,-) chacune.

5. Création de neuf (9) nouvelles classes de parts sociales, à savoir (i) les parts sociales de classe B, (ii) les parts sociales de classe C, (iii) les parts sociales de classe D, (iv) les parts sociales de classe E, (v) les parts sociales de classe F, (vi) les parts sociales de classe G, (vii) les parts sociales de classe H, (viii) les parts sociales de classe I et (ix) les parts sociales de classe J.

6. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cents euros (EUR 112.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par (i) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A, (ii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe B, (iii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe C, (iv) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe D, (v) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe E, (vi) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe F, (vii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe G, (viii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe H, (ix) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe I et (x) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

7. Emission, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente-cinq euros et soixante-sept centimes (EUR 2.297.335,67), de (i) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe B, (ii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe C, (iii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe D, (iv) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe E, (v) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe F, (vi) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe G, (vii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe H, (viii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe I et (ix) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant les droits et obligations fixés dans les statuts de la Société tels qu'adoptés dans la neuvième résolution et donnant droit aux dividendes conformément aux statuts de la Société à compter du jour de la décision des associés d'augmenter le capital social.

8. Acceptation de la souscription aux Nouvelles Parts Sociales par ICG Europe Fund VI Jersey Limited, une limited company constituée sous le droit de Jersey, immatriculée auprès du Jersey Financial Services Commission Companies Registry sous le numéro 118020, ayant son siège social au Liberte House 19-23 La Motte Street St Helier Jersey JE2 4SY (l'"Associé Unique") avec paiement d'une prime d'émission de deux millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente-cinq euros et soixante-sept centimes (EUR 2.297.335,67), par un apport en nature d'une créance détenue par l'Associé Unique contre la Société (la "Créance") d'une valeur de deux millions quatre cent neuf mille huit cent trente-cinq euros et soixante-sept centimes (EUR 2,409,835.67) (le "Prix de Souscription"), et allocation par la Société de ces Nouvelles Parts Sociales à l'Associé Unique.

9. Refonte intégrale des statuts de la Société.

10. Divers.

a requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique DECIDE de changer la dénomination de la Société de "Prefere Resins Investment S.à r.l." en "Prefere Resins Financing S.à r.l." et de modifier de manière subséquente l'article 4 des Statuts qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Prefere Resins Financing S.à r.l."."

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de transférer le siège social de la Société du 60, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg et de modifier de manière subséquente le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 5. Siège social.** Le siège social est fixé à Niederanven."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter la valeur nominale des parts sociales de la Société de un Cent (EUR 0,01) à un Euro (EUR 1,-) et de diminuer le nombre de parts sociales de un million deux cent cinquante mille (1.250.000) à douze mille cinq cents (12.500).

#### *Quatrième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de reclassifier les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales existantes ayant pour valeur nominale un Euro (EUR 1,-) chacune en douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A ayant pour valeur nominale un Euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Cinquième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de créer neuf (9) nouvelles classes de parts sociales, à savoir (i) les parts sociales de classe B, (ii) les parts sociales de classe C, (iii) les parts sociales de classe D, (iv) les parts sociales de classe E, (v) les parts sociales

de classe F, (vi) les parts sociales de classe G, (vii) les parts sociales de classe H, (viii) les parts sociales de classe I et (ix) les parts sociales de classe J.

#### *Sixième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de cent douze mille cinq cent euros (EUR 112.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A d'une valeur d'un euro (EUR 1,-) chacune, à un montant de cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) représenté par (i) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A, (ii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe B, (iii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe C, (iv) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe D, (v) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe E, (vi) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe F, (vii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe G, (viii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe H, (ix) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe I et (x) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

#### *Septième résolution*

L'Associé Unique DECIDE d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de deux millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente-cinq euros et soixante-sept centimes (EUR 2.297.335,67), (i) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe B, (ii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe C, (iii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe D, (iv) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe E, (v) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe F, (vi) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe G, (vii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe H, (viii) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe I et (ix) douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Nouvelles Parts Sociales"), ayant les droits et obligations fixés dans les statuts de la Société tels qu'adoptés dans la neuvième résolution.

#### *Huitième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de souscrire aux Nouvelles Parts Sociales et de les payer intégralement par apport en nature de la Créance et d'allouer ces Nouvelles Parts Sociales à l'Associé Unique.

#### *Souscription - Payement*

Comparet maintenant Mme. Marisa Gomes, préqualifiée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé en vertu de la procuration donnée sous seing privé ci-avant mentionnée.

L'Associé Unique, représenté comme ci-dessus, déclare:

- souscrire aux Nouvelles Parts Sociales; et
- effectuer la libération en totalité pour les Nouvelles Parts Sociales par un apport en nature consistant en la Créance (l' "Apport") ayant une valeur totale de deux millions quatre cent neuf mille huit cent trente-cinq euros et soixante-sept centimes (EUR 2,409,835.67).

L'Associé Unique, agissant par le biais de son mandataire, déclare que la valeur de l'Apport a été certifiée par une déclaration de la société bénéficiaire émise en date du 31 mars 2016, signée par les gérants de la Société à la date de l'Apport, à deux millions quatre cent neuf mille huit cent trente-cinq euros et soixante-sept centimes (EUR 2,409,835.67).

L'Associé Unique, agissant par le biais de son mandataire, déclare que:

- a) il est le seul détenteur de la Créance et a tout pouvoir pour la transférer;
- b) la Créance, qui est ici apportée en nature, est librement transmissible; et
- c) il n'existe pas d'empêchement à la libre cessibilité de la Créance à la Société, et que des instructions appropriées ont été données pour entreprendre toutes les notifications, enregistrements et autres formalités nécessaires pour parfaire un transfert valable de la Créance à la Société.

L'Associé Unique DECIDE d'allouer le Prix de Souscription de la manière suivante:

- a) cent douze mille cinq cent euros (EUR 112.500,-) seront alloués au compte de capital social nominal de la Société; et
- b) deux millions deux cent quatre-vingt-dix-sept mille trois cent trente-cinq euros et soixante-sept centimes (EUR 2.297.335,67) seront alloués au compte de prime d'émission de la Société.

#### *Neuvième résolution*

L'Associé Unique DECIDE de refondre les statuts de la société de la façon suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup> . Forme sociale.** Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (les "Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

**Art. 2. Objet social.** La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de

ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par voie de souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et/ou autres instruments de dette et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée quelle qu'elle soit. Elle pourra participer à la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre effectuer directement ou indirectement des investissements immobiliers et investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billet à ordre, obligations et emprunts obligataires et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de participation. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou valeurs de participation, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toutes autres sociétés et la Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tous ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toutes autres sociétés ou personnes, dans chaque cas, pour autant que ces activités ne constituent pas des activités réglementées du secteur financier.

La Société pourra, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra, d'une manière générale, accomplir toutes opérations et transactions qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Dénomination.** La Société aura la dénomination: "Prefere Resins Financing S.à r.l.".

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Niederanven.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures temporaires n'auraient aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert de son siège social, demeurerait une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance.

**Art. 6. Capital social - prime d'émission - Parts sociales.**

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à cent vingt-cinq mille euros (EUR 125.000,-) divisé en (i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (les "Parts Sociales de Classe A"), (ii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe B (les "Parts Sociales de Classe B"), (iii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe C (les "Parts Sociales de Classe C"), (iv) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe D (les "Parts Sociales de Classe D"), (v) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe E (les "Parts Sociales de Classe E"), (vi) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe F (les "Parts Sociales de Classe F"), (vii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe G (les "Parts Sociales de Classe G"), (viii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe H (les "Parts Sociales de Classe H"), (ix) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe I (les "Parts Sociales de Classe I") et (x) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe J (les "Parts Sociales de Classe J") ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (ensemble les "Parts Sociales").

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une ou plusieurs Parts Sociales en plus de la valeur nominale seront transférées. Toute prime d'émission disponible est distribuable. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement, en cas de rachat par la Société, des Parts Sociales des associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions à l'associé unique ou aux associés ou pour allouer des fonds à la réserve légale.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi. Dans ce cas les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la Loi trouvent à s'appliquer, signifiant que chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social de la Société peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

### 6.3 - Rachat de classes de parts sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de Parts Sociales, y compris l'annulation d'une ou plusieurs Classes entières de Parts Sociales par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans la (les) Classe(s) concernée(s). Dans le cas de rachats et d'annulations de Classes de Parts Sociales, ces rachats et annulations de Parts Sociales devront être effectués dans l'ordre alphabétique inverse (en commençant par la Classe J).

Dans le cas d'une réduction du capital social par le rachat et l'annulation d'une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre prévu dans cet article 6.3.), cette Classe de Parts Sociales donne droit à ses détenteurs au prorata de leur participation dans cette Classe au Montant Disponible (dans la limite toutefois du Montant Total d'Annulation tel que déterminé par l'assemblée générale des associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée et annulée recevront de la part de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation Par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Classe en question qu'ils détiennent et qui est annulée.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts Sociales émises dans la Catégorie de Parts Sociales devant être rachetées ou annulées.

Le Montant Total d'Annulation sera un montant déterminé par le conseil de gérance et approuvé par l'assemblée générale des associés sur la base des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation des Catégories J, I, H, G, F, E, D, C, B et A sera le Montant Disponible de la Catégorie en question au moment de l'annulation de la ou les classe(s) concernée(s) de Parts Sociales, sauf décision contraire de l'assemblée générale des associés de la manière requise pour la modification des Statuts, étant entendu toutefois que le Montant Total d'Annulation ne doit jamais être supérieur à ce Montant Disponible.

Après rachat et annulation des Parts Sociales de la Classe pertinente, la Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et payable par la Société.

#### Définitions:

"Montant Disponible" signifie le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) augmenté de (i) toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables et (ii) le cas échéant du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la (aux) Classe(s) de Parts Sociales devant être annulée(s) mais réduit de (i) toutes pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) toutes sommes (devant être) placées sur une (des) réserve(s) non-distribuable(s) selon les exigences légales ou statutaires, à chaque fois tel que mentionné dans les Comptes Intérimaires concernés (sans, afin d'éviter tout doute, double comptage) de sorte que:

$$MD = (BN + P + RC) - (PE + RL)$$

Où:

MD = Montant Disponible

BN = bénéfices nets (y compris les bénéfices reportés)

P = toute prime d'émission librement distribuable et autres réserves librement distribuables

RC = le montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relative à la (aux) Classe(s) de Parts Sociales (devant être) annulée(s)

PE = pertes (y compris les pertes reportées)

RL = toutes sommes devant être placées sur une (des) réserve(s) non-distribuables selon les exigences légales ou statutaires

"Comptes Intérimaires" signifie les comptes intérimaires de la Société à la Date des Comptes Intérimaires concernés.

"Date des Comptes Intérimaires" signifie la date ne dépassant pas huit (8) jours avant la date du rachat et de l'annulation de la Classe de Parts Sociales concernée.

### 6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Les Parts Sociales sont indivisibles envers la Société, alors qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

### 6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Les transferts de Parts Sociales doivent s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé.

Les transferts ne peuvent être opposables à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de leur notification à la Société ou de leur acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

Les parts sociales peuvent être liées à des instruments convertibles le cas échéant conformément aux termes et conditions desdits instruments convertibles.

Tout associé qui transfère une ou plusieurs de ses parts sociales dans le capital de la Société à un tiers a l'obligation de transférer la même proportion de titres convertibles qu'il détient à la même tierce personne, le cas échéant, conformément aux termes et conditions desdits instruments convertibles.

Dans les cas où tout associé détenant des parts sociales cède une ou plusieurs parts sociales dans le capital de la Société par un remboursement, cet associé a l'obligation de céder la même proportion de titres convertibles émis en référence à ces parts sociales, le cas échéant, à la Société et cette dernière est dans l'obligation de rembourser lesdits instruments, le cas échéant conformément aux termes et conditions desdits instruments convertibles.

#### 6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

### **Art. 7. Gérance.**

#### 7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Un gérant n'est pas nécessairement associé.

Le/les gérant(s) sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leurs successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

#### 7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, de la compétence du conseil de gérance.

#### 7.3 - Représentation et signature autorisée

Sauf autrement prévu dans les présents Statuts, dans les rapports avec les tiers et avec la justice, le/les gérant(s) aura/ auront tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique et, en cas de pluralité de gérants, par les signatures conjointes de deux (2) gérants ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

#### 7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Le conseil de gérance se réunit suivant convocation par le président ou de deux (2) gérants. Toutes les réunions du conseil de gérance se tiendront à Luxembourg au lieu indiqué dans la convocation.

Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, mais en son absence le conseil de gérance pourra nommer un autre gérant comme président temporaire par vote de la majorité des gérants présents à la réunion.

La convocation pour toute réunion du conseil de gérance se fera sous forme écrite avec un préavis d'au moins trois (3) jours avant la réunion, sauf en cas d'urgence auquel cas la nature et la motivation de l'urgence devront être mentionnées dans la convocation. Les gérants pourront renoncer par écrit, télégramme, telex ou fax, ou tout autre moyen de communication similaire à la convocation. Une convocation ne sera pas nécessaire pour une réunion du conseil de gérance tenue à une date et à un lieu déterminé dans une résolution prise antérieurement par le conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition qu'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B. Au cas où le nombre de votes en faveur et le nombre de votes contes est identique, le président du conseil de gérance disposera d'une voix prépondérante.

Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que des résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur un seul document ou sur des copies multiples et peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par conférence téléphonique ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une réunion ainsi tenue qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

#### 7.5 - Responsabilité des gérants

Le/les gérant(s) ne contracte(nt) en raison de ses/leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 8. Conflit d'intérêts.** Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et toute autre sociétés ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une telle société ou entité. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou entité avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou entité, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le conseil de gérance et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance de l'associé unique, ou des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

**Art. 9. Assemblée générale des associés.** L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts qu'il détient. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales des associés n'est pas obligatoire tant que le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

**Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la notice de convocation à l'assemblée générale, dernier lundi du mois de septembre à 15 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devra se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger si, de l'avis unanime et définitif du conseil de gérance, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 11. Vérification des comptes.** Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il/ils soit/soient associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

## **Art. 12. Exercice social - Comptes annuels.**

### 12.1 - Exercice social

L'exercice social commence le 1<sup>er</sup> avril et se termine le 31 mars de l'année suivante.

### 12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dressent un inventaire (indiquant notamment toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du/des commissaire (s) constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

## **Art. 13. Distribution des profits.**

### 13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et impôts, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué à l'associé unique ou aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

### 13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. et l'article 13.3 ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance avec le/les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le/les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance doit s'appuyer sur des comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits réalisés depuis la fin de l'exercice social, augmenté des profits reportés à nouveau et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux dispositions de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le/les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

13.3. Tout montant distribué par la Société sera alloué par l'assemblée générale des associés en lien avec les droits des différentes classes de parts sociales, comme indiqué ci-dessous.

13.3.1. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A aura droit à un dividende équivalent à 0.10% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A;

13.3.2. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B aura droit à un dividende équivalent à 0.15% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B;

13.3.3. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe C aura droit à un dividende équivalent à 0.20% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C;

13.3.4. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe D aura droit à un dividende équivalent à 0.25% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D;

13.3.5. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe E aura droit à un dividende équivalent à 0.30% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe E;

13.3.6. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe F aura droit à un dividende équivalent à 0.35% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F;

13.3.7. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe G aura droit à un dividende équivalent à 0.40% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G;

13.3.8. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe H aura droit à un dividende équivalent à 0.45% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H;

13.3.9. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe I aura droit à un dividende équivalent à 0.50% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I;

13.3.10. le ou les détenteur(s) de Parts Sociales de Classe J aura droit à un dividende équivalent à 0.55% de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe J;

13.3.11. le solde du montant distribué sera alloué à la dernière Classe de Parts Sociales par ordre alphabétique (en débutant par la Classe J).

**Art. 14. Dissolution - Liquidation.** La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision de l'associé unique ou adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après paiement de toutes les dettes et charges contre la Société et les dépens de la liquidation, l'actif net sera distribué à l'associé unique ou aux associés proportionnellement à leur détention de Parts Sociales.

**Art. 15. Référence à la loi.** Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, renvoi est fait aux dispositions de la Loi."

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, passé à Pétange (Grand-Duché de Luxembourg), à la date mentionnée au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Gomes, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 07 avril 2016. Relation: EAC/2016/8419. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur ff.* (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2016097036/910.

(160067407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2016.

#### **Kraft Heinz Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 1.064.900,00.**

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 201.945.

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Were adopted the resolutions of the sole shareholder of Kraft Heinz Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of CAD 65,000 (sixtyfive thousand Canadian dollars), registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 201945 (the Company).

The Company migrated to Luxembourg on 23 November 2015 pursuant to a deed of the undersigned notary published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) n°400, dated 11 February 2016 (the Official Gazette).

THERE APPEARED:

H.J. Heinz Group B.V., a private limited liability company (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) incorporated and existing under the laws of the Netherlands, having its official seat in Zeist, the Netherlands and its place of business at Arnhemse Bovenweg 160-178, 3708 AH Zeist, the Netherlands, and being registered with the Trade Register or the Chamber of Commerce, under number 56630468 (the Sole Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Laurent Goyer, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting in the name and on behalf of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, duly and validly represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. all the 650 (six hundred fifty) shares of the Company, with a nominal value of CAD 100 (one hundred Canadian dollars) each, representing the entire share capital of the Company amounting to CAD 65,000 (sixty-five thousand dollars) are present or duly and validly represented, so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items under II. below;

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the below items:

(1) Increase of the nominal share capital of the Company by an aggregate amount of CAD 999,900 (nine hundred ninety-nine thousand nine hundred Canadian dollars) from its current amount of CAD 65,000 (sixty-five thousand Canadian dollars), represented by 650 (six hundred fifty) shares of the Company, up to a new amount of CAD 1,064,900 (one million sixty-four thousand nine hundred Canadian dollars), represented by 10,649 (ten thousand six hundred forty-nine) shares of the Company, through the creation and issuance of 9,999 (nine thousand nine hundred ninety-nine) shares of the Company with a nominal value of CAD 100 (one Canadian dollar) each, all with the rights attached to the existing shares as defined in the Articles and the subscription and payment of the newly issued shares by contribution in kind;

(2) Subsequent amendment of article 5 of the Articles;

(3) Amendment of the share register of the Company in order to reflect the changes in item (1) and (2) above; and

(4) Miscellaneous.

III. the Sole Shareholder hereby takes the following resolutions:

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the nominal share capital of the Company by an aggregate amount of CAD 999,900 (nine hundred ninety-nine thousand nine hundred Canadian dollars) from its current amount of CAD 65,000 (sixty-five thousand Canadian dollars), represented by 650 (six hundred fifty) shares of the Company, up to a new amount of CAD 1,064,900 (one million sixty-four thousand nine hundred Canadian dollars), represented by 10,649 (ten thousand six hundred forty-nine) shares of the Company, through the creation and issuance of 9,999 (nine thousand nine hundred ninety-nine) new shares of the Company, with a nominal value of CAD 100 (one hundred Canadian dollars) each, all with the rights attached to the existing shares as defined in the Articles (the New Shares).

#### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder hereby expressly subscribes for the New Shares, representing an aggregate subscription price of CAD 9,333,218,412.86 (nine billion three hundred thirty-three million two hundred eighteen thousand four hundred twelve Canadian dollars and eighty-six cents), out of which an amount of CAD 999,900 (nine hundred ninety-nine thousand nine hundred Canadian dollars) will be allocated to the credit of the share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois - Capital souscrit) of the Company, and an amount of CAD 9,332,218,512.86 (nine billion three hundred thirty-two million two hundred eighteen thousand five hundred twelve Canadian dollars and eighty-six cents) to the share premium account (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois - Prime d'émission) of the Company.

The New Shares will be fully paid up by through the completion of a contribution in kind consisting of (i) 415,344,820 (four hundred fifteen million three hundred forty-four thousand eight hundred twenty) shares (the HFL Shares) of Heinz Finance (Luxembourg) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and being registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 149974 (HFL) and (ii) a receivable held by the Company against HFL (the HFL Receivable, together with the HFL Shares, the Contributed Assets), representing an aggregate contribution value of CAD 9,333,218,412.86 (nine billion three hundred thirty-three million two hundred eighteen thousand four hundred twelve Canadian dollars and eighty-six cents) (the Contribution).

#### *Evaluation - Free transferability*

The aggregate contribution value and free transferability of the Contributed Assets contributed by the Sole Shareholder to the Company are also supported by a certificate issued by the Sole Shareholder (the Certificate) to the Company, which confirm *inter alia* that the aggregate contribution value of the Contributed Assets amounts to CAD 9,333,218,412.86 (nine billion three hundred thirty-three million two hundred eighteen thousand four hundred twelve Canadian dollars and eighty-six cents) and that the legal and beneficial ownership of the Contributed Assets, with full title guarantee, may be freely transferred by the Sole Shareholder to the benefit of the Company, as such Certificate has been shown to the undersigned notary.

On the basis of the Certificate, the undersigned notary witnesses the full payment of the subscription amount in relation to the issuance of the New Shares, so that the same are therefore fully paid-up further to the completion of the Contribution.

The Sole Shareholder therefore expressly resolves to issue and hereby issues the New Shares to itself, in its capacity of Sole Shareholder of the Company and subscriber for the New Shares respectively, which have been fully paid up by the Sole Shareholder to the Company through the Contribution.

As the result of the above, the share capital of the Company will amount to CAD 1,064,900 (one million sixty-four thousand nine hundred Canadian dollars), represented by 10,649 (ten thousand six hundred forty-nine) shares of the Company, with a nominal value of CAD 100 (one hundred Canadian dollars) each, which are all held by the Sole Shareholder.

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5 of the Articles in order to reflect the above resolution so that it reads henceforth as follows:

" **Art. 5. Capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at CAD 1,064,900 (one million sixty-four thousand nine hundred Canadian dollars), represented by 10,649 (ten thousand six hundred forty-nine) shares having a nominal value of CAD 100 (one hundred Canadian dollars) per share each."

#### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves (i) to amend the share register of the Company in order to record the number of shares in the Company held by the Sole Shareholder and (ii) to grant power and authority to any manager of the Company or Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, or any lawyer practising within or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, to individually proceed on behalf of the Company to the amendment of the share register of the Company.

The Sole Shareholder furthermore resolves to grant power and authority to any lawyer practising within or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, to see to any formalities in connection with the issuance of the New Shares to the Sole Shareholder with the Luxembourg Trade and Companies Register and the publication in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C and, more generally, to accomplish any formalities which may be necessary or useful in connection with the implementation of the above resolutions.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations and expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of this deed, is approximately EUR 8,000.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; at the request of the same appearing party, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le dix-huitième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg.

L'associé unique de Kraft Heinz Foods Luxembourg Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de CAD 65.000 (soixante-cinq mille Dollars canadiens), et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 201945 (la Société) a adopté les résolutions ci-dessous.

La Société a migré au Luxembourg le 23 novembre 2015 en vertu d'un acte dressé par le notaire instrumentaire, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°400, daté du 11 février 2016 (le Journal Officiel).

#### **A COMPARU:**

H.J. Heinz Group B.V., une société à responsabilité limitée (besloten vennootschap met beperkte aansprakelijkheid) de droit des Pays-Bas, ayant son siège social à Zeist, aux Pays-Bas, et le siège de ses activités à Arnhemse Bovenweg 160-178, 3708 AH Zeist, aux Pays-Bas, et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés sous le numéro 56630468 (l'Associé Unique),

dûment et valablement représenté par Laurent Goyer, avocat, résidant professionnellement au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration accordée sous seing privé.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé Unique ainsi que par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté, comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de prendre acte de ce qui suit:

I. Que l'ensemble des 650 (six cent cinquante) parts sociales de la Société, ayant une valeur nominale de CAD 100 (cent Dollars canadiens) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société d'un montant de CAD 65.000 (soixante-cinq mille Dollars canadiens), sont dûment présentes ou valablement représentées, de sorte que l'Associé Unique est autorisé à prendre valablement des résolutions sur l'ensemble des points repris en II. ci-dessous;

II. L'Associé Unique a été convoqué à l'effet de se prononcer sur les points suivants:

(1) Augmentation du capital social nominal de la Société d'un montant total de CAD 999.900 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Dollars canadiens) afin de le porter de son montant actuel de CAD 65.000 (soixante-cinq mille Dollars canadiens), représenté par 650 (six cent cinquante) parts sociales de la Société, à un montant de CAD 1.064.900 (un million soixante-quatre mille neuf cents Dollars canadiens), représenté par 10.649 (dix mille six cent quarante-neuf) parts sociales de la Société, par la création et de l'émission de 9.999 (neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales de la Société d'une valeur nominale de CAD 100 (cent Dollars canadiens) chacune, disposant des droits attachés aux parts sociales existantes tels que définis dans les Statuts, et souscription et libération des parts sociales nouvellement émises au moyen d'un apport en nature;

(2) Modification consécutive de l'article 5 des Statuts;

(3) Modification du registre d'actionnaires de la Société afin d'y refléter les modifications décidées aux points (1) et (2) ci-dessus; et

(4) Divers.

III. l'Associé Unique a pris les décisions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social nominal de la Société à concurrence d'un montant total de CAD 999.900 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Dollars canadiens) afin de le porter de son montant actuel de CAD 65.000 (soixante-cinq mille Dollars canadiens), représenté par 650 (six cent cinquante) parts sociales de la Société, à un montant de CAD 1.064.900 (un million soixante-quatre mille neuf cents Dollars canadiens), représenté par 10.649 (dix mille six cent quarante-neuf) parts sociales de la Société, par la création et de l'émission de 9.999 (neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf) parts sociales nouvelles de la Société d'une valeur nominale de CAD 100 (cent Dollars canadiens) chacune, disposant des droits attachés aux parts sociales existantes tels que définis dans les Statuts (les Nouvelles Parts Sociales).

#### *Souscription - Libération*

L'Associé Unique souscrit par les présentes aux Nouvelles Parts Sociales, pour un prix de souscription total de CAD 9.333.218.412,86 (neuf milliards trois cent trente-trois millions deux cent dix-huit mille quatre cent douze Dollars canadiens et quatre-vingt-six centimes), sur lesquels un montant de CAD 999.900 (neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cents Dollars canadiens) sera affecté au compte de capital social (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois - Capital souscrit) de la Société, et un montant de CAD 9.332.218.512,86 (neuf milliards trois cent trente-deux millions deux cent dix-huit mille cinq cent douze Dollars canadiens et quatre-vingt-six centimes) sera affecté au compte de prime d'émission (compte 111 du plan comptable normalisé luxembourgeois - Prime d'émission) de la Société.

Les Nouvelles Parts Sociales seront entièrement libérées au moyen d'un apport en nature consistant (i) en 415.344.820 (quatre cent quinze millions trois cent quarante-quatre mille huit cent vingt) parts sociales (les Parts Sociales HFL) de Heinz Finance (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149974 (HFL) et (ii) en une créance détenue par la Société envers HFL (la Créance HFL, ensemble avec les Parts Sociales HFL, les Actifs Apportés), représentant un apport total d'une valeur de CAD 9.333.218.412,86 (neuf milliards trois cent trente-trois millions deux cent dix-huit mille quatre cent douze Dollars canadiens et quatre-vingt-six centimes) (l'Apport).

#### *Evaluation - Libre cessibilité*

La valeur totale de l'apport ainsi que la libre cessibilité des Actifs Apportés par l'Associé Unique de la Société sont attestées au moyen d'un certificat émis par l'Associé Unique (le Certificat) et destiné à la Société, dans lequel il confirme entre autres que la valeur totale des Actifs Apportés s'élève à CAD 9.333.218.412,86 (neuf milliards trois cent trente-trois millions deux cent dix-huit mille quatre cent douze Dollars canadiens et quatre-vingt-six centimes) et que la propriété légale et véritable des Actifs Apportés, avec toutes les garanties d'usage, peut être cédée librement par l'Associé Unique en faveur de la Société, et ledit Certificat a été présenté au notaire instrumentaire.

Sur la base dudit Certificat, le notaire instrumentaire atteste de la libération totale du montant de souscription relatif à l'émission des Nouvelles Parts Sociales, de sorte que ces dernières sont entièrement libérées suite à l'Apport.

Par conséquent, l'Associé Unique décide d'émettre et émet par les présentes les Nouvelles Parts Sociales en sa faveur, en sa qualité d'Associé Unique de la Société et de souscripteur des Nouvelles Parts Sociales, lesquelles ont été entièrement payées par l'Associé Unique à la Société au moyen de l'Apport.

En conséquence de ce qui précède, le capital social de la Société s'élèvera à un montant de CAD 1.064.900 (un million soixante-quatre mille neuf cents Dollars canadiens), représenté par 10.649 (dix mille six cent quarante-neuf) parts sociales

de la Société, ayant une valeur nominale de CAD 100 (cent Dollars canadiens) chacune, toutes détenues par l'Associé Unique.

*Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5 des Statuts afin d'y refléter la résolution ci-dessus, de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital.** Le capital social souscrit de la Société est établi à un montant de CAD 1.064.900 (un million soixante-quatre mille neuf cents Dollars canadiens), représenté par 10.649 (dix mille six cent quarante-neuf) parts sociales ayant une valeur nominale de CAD 100 (cent Dollars canadiens) chacune."

*Troisième résolution*

L'Associé Unique décide (i) de modifier le registre de parts sociales de la Société afin d'y inscrire le nombre de parts sociales de la Société détenues par l'Associé Unique et (ii) d'accorder pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société ou à Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite sur la Liste V du Barreau de Luxembourg, ou à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite sur la Liste V du Barreau de Luxembourg, afin de procéder pour le compte de la Société à la modification du registre de parts sociales de la Société.

L'Associé Unique décide en outre d'accorder pouvoir et autorisation à tout avocat ou employé de Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite sur la Liste V du Barreau de Luxembourg, afin de procéder pour le compte de la Société, à toutes les formalités relatives à l'émission des Nouvelles Parts Sociales en faveur de l'Associé Unique auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, ainsi qu'à la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C et, plus généralement, afin de procéder à toutes les formalités nécessaires ou utiles en rapport avec la mise en oeuvre des résolutions ci-dessus.

*Frais*

Le montant total des dépenses, coûts, rémunérations et charges de quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à approximativement EUR 8.000.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle anglais, certifie qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le présent acte notarié ayant été lu au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé l'original du présent acte avec le notaire.

Signé: L. GOYER et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 23 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/9578. Reçu soixante-quinze euros (75. EUR).

*Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 17 mai 2016.

Référence de publication: 2016109450/224.

(160082391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

**Yorkville Star Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1474 Luxembourg, 3A, Sentier de l'Espérance.

R.C.S. Luxembourg B 192.328.

*Extract of the unique resolution adopted by the Sole Manager on December 18<sup>th</sup>, 2015*

*Unique resolution*

The Sole Manager decides to transfer the legal seat and registered office of the Company from the 17, Boulevard Royal, L-2449 to the 3A Sentier de l'Espérance, L-1474, Luxembourg with effect on 15 January 2016.

For publication purposes,

Done in Luxembourg, on December 18<sup>th</sup>, 2015.

Hance Law Avocats

Olivier Hance

*The Domiciliating Agent / Avocat à la Cour*

**Suit en français la traduction de ce qui précède:**

*Extrait des résolutions prises par le Conseil de gérance du gérant unique en date du 18 décembre 2015*

*Résolution unique*

Le gérant unique décide de transférer le siège social de la Société établi actuellement au 17 Boulevard Royal, L-2449, Luxembourg au 3A Sentier de l'Espérance, L-1474, Luxembourg avec effet au 15 janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 18 décembre 2015.

Hance Law Avocats

Olivier Hance

*Le domiciliataire / Avocat à la Cour*

Référence de publication: 2016109830/27.

(160082140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 mai 2016.

---

**SES TechCom S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6815 Betzdorf, Château de Betzdorf.

R.C.S. Luxembourg B 104.514.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103676/9.

(160075087) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Tyrson Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 113.652.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103755/9.

(160074958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Wento Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 105.025,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 147.981.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016103786/9.

(160074066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2016.

---

**Exane Funds 1, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 60, avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 117.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 mai 2016.

Référence de publication: 2016104874/10.

(160077128) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 mai 2016.

---